

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 30/11/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111118-58101-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 18 novembre 2011

**EXPÉRIMENTATION TABLETTES NUMÉRIQUES EN COLLÈGES
CONVENTION DE PARTENARIAT**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. JEAN-MICHEL GOURDON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général du 23 septembre 2011 relative à l'expérimentation tablettes numériques en collèges,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe entre le Rectorat, le Groupe France Telecom Orange et le Département afin de définir le périmètre et les modalités de fonctionnement de l'expérimentation sur les tablettes numériques mise en œuvre dans 2 collèges sur l'année scolaire 2011-2012, ainsi que les engagements et responsabilités de chacune des Parties.